

bureau du greffier de la Cité, Hôtel de Ville, jusqu'à midi, lundi, le 22 juin courant, pour poser des conduits et des câbles sur la rue Berthelet, installer des appareils électriques dans le bureau des Alarmes d'incendie, poser des tuyaux à gaz et des tuyaux à eau, ouvrir deux portes et en fermer deux autres, finir deux planchers en "doloment," poser des fils électriques sur un parcours de soixante-quatre milles et 44 poteaux télégraphiques en cèdre de 60 pieds, y compris les accessoires, et un ascenseur hydraulique pour le bureau central du service du Télégraphe d'Alarmes poste No 5, rue Berthelet.

Le cahier des charges et tous les renseignements dont on aura besoin pourront être obtenus au bureau du surintendant du télégraphe d'alarmes, à l'hôtel de ville.

Un chèque certifié, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra être déposé entre les mains de ce dernier. Chaque soumissionnaire recevra un certificat de tel dépôt et ce certificat devra accompagner les soumissions remises au greffier de la Cité, et des dépôts pour les différents contrats devront être faits comme suit:

Pose de conduits, \$700, ascenseur \$200, fils électriques \$200, poteaux télégraphiques \$70, appareils électriques \$50, tuyaux à gaz, etc., \$40, postes \$15, planchers en "doloment" \$30.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville, en présence des intéressés à la première séance de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

Par ordre,

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 11 juin 1908.



Service de la Police

Aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription: "Soumission pour la construction du poste de police No 13" seront reçues au bureau du greffier de la Cité, hôtel de Ville jusqu'à

JEUDI, LE 25 JUIN, A MIDI,

pour la construction d'un poste de police dans le quartier Sainte Marie.

Un chèque accepté par une banque à charte de la Puissance du Canada, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, au montant de 10 p. c. du prix demandé, devra accompagner chaque soumission; mais, en aucun cas, ce chèque ne sera fait pour une somme de moins de \$2,500. Ce chèque sera déposé entre les mains du trésorier de la Cité. Chaque soumissionnaire recevra un certificat de tel dépôt, et ce certificat devra accompagner la soumission remise au greffier de la Cité.

Les plans, cahier des charges et devis descriptifs pourront être examinés au bureau de M. Jos.-Art. Godin, architecte, No 120a Parc La Fontaine.

Lesdites soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cité, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de Police qui suivra leur réception et qui aura lieu vendredi, 26 juin courant, à onze heures de l'avant-midi.

La plus basse ni aucune autre des soumissions reçues ne sera nécessairement acceptée.

(Par ordre),

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 10 juin 1908.

the 22nd of June instant, for the laying of conduits and cables on Berthelet street, electric fixtures for fire alarm office, putting in gas pipes and water fixtures, opening two doors and closing two others, finishing two floors in doloment, sixty-four miles line wire, forty-four 60 feet telegraph poles (cedar), including setting and fixtures, and one hydraulic plunger elevator for fire alarm headquarters No. 5 Fire station.

Specifications and any information concerning the above can be obtained at the office of the superintendent of the Fire Alarm Telegraph Department, City Hall.

A certified cheque shall be deposited with the City treasurer, payable to his order. Each tenderer shall receive a certificate of such deposit, and this certificate shall accompany the tenders delivered to the City clerk.

The deposit in each case shall be as follows:

Laying of conduits \$700, elevator \$200, line wire \$200, telegraph poles \$70, electric fixtures \$50, gas pipes, etc. \$40, changing doors \$15, doloment flooring \$30.

The tenders will be opened by the City clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Fire and Light Committee following the reception of tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted.

By order,

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montréal, June 11th, 1908.



Police Department

To CONTRACTORS

Sealed tenders, addressed to the undersigned and endorsed: "Tenders for the construction of No. 13 Police station" will be received at the office of the City clerk, City Hall.

UNTIL NOON, THURSDAY, THE 25th JUNE INST.

for the construction of a police station in Ste. Mary's ward.

An accepted cheque by a chartered bank of the Dominion of Canada equal to 10 p. c. of the amount tendered shall accompany each tender; but, in any case, this cheque shall not be for less than \$2,500, payable to the order of the City Treasurer and deposited in the hands of the latter. Each tenderer shall receive a certificate of such deposit, and this certificate shall accompany the said tender delivered to the City clerk.

The plans and descriptive specifications may be seen at the office of Mr. Jos. Art. Godin, architect, 120a Park La Fontaine.

The said tenders will be opened by the City clerk, in presence of interested parties, at the first meeting of the Police Committee following the reception of said tenders, which will take place on Friday, the 26th June inst. at 11 a. m.

The lowest or any other tender received will not necessarily be accepted.

(By order),

L. O. DAVID,
City Clerk.

OFFICE OF THE CITY CLERK,
CITY HALL,
Montreal, 10th June 1908.